



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2023

**« Les défis de l'accueil alimentaire : entre lien
social et nutrition »**

Avec le soutien de la Fondation Nestlé France



Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



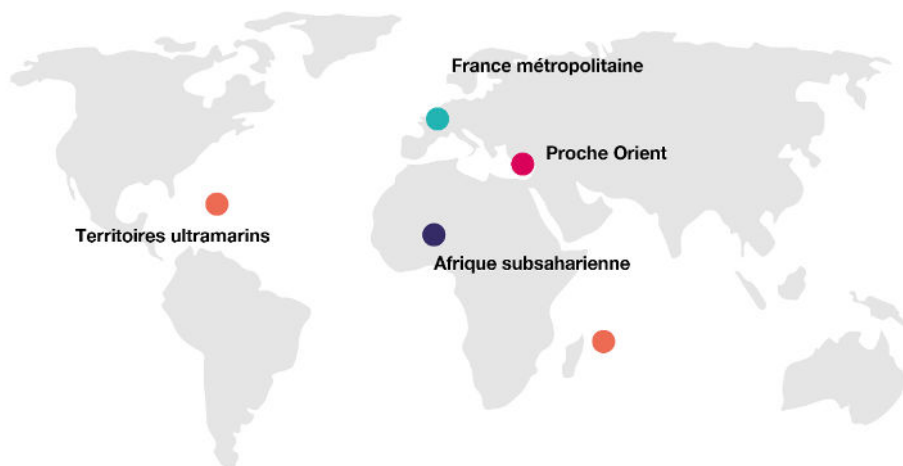
Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



Appel « Les défis de l'accueil alimentaire : entre lien social et nutrition »

Avec le soutien de la Fondation Nestlé

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France, en Afrique et au Moyen-Orient, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la **Fondation Nestlé** pour lancer un appel à candidatures pour **1 bourse de recherche individuelle de 12 mois** sur le thème de l'accueil alimentaire.

Consciente que les enjeux de notre alimentation vont au-delà du contenu de l'assiette, la Fondation Nestlé France s'est consacrée, dès son origine en 2008, à l'étude des comportements alimentaires favorables à la santé et au bien-être, puis à la promotion de la culture alimentaire française. En 2019, sa mission d'intérêt général évolue vers plus d'engagement et devient « aider les familles et les enfants à bien manger », délivrée autour de 3 axes :

- L'éducation aux bonnes pratiques alimentaires par l'action
- La lutte contre la fracture alimentaire par la solidarité
- Le partage de la connaissance par la recherche appliquée

Thématique et zone géographique de recherche

Le besoin de réponses à la précarité alimentaire est devenu une urgence en France, dans un contexte d'accroissement général des précarités et inégalités sociales. 10 millions de personnes seraient sous le seuil de pauvreté et potentiellement en insécurité alimentaire¹, et on dénombrait 7 millions de bénéficiaires d'une aide alimentaire en 2021, soit une augmentation de 180 % depuis 2009². La crise engendrée par l'épidémie de Covid-19 a conduit de nombreuses personnes à solliciter pour la première fois un dispositif d'aide alimentaire. Une augmentation très significative des besoins de l'ordre de 20 à 30 % a en effet été observée par les associations œuvrant dans ce champ depuis mars 2020³. Le nombre de ces

¹ Nicolas Duvoux et Michèle Lelièvre (Dir.) (2021), La pauvreté démultipliée Dimensions, processus et réponses, CNLE, 156 p. https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_lutteexclusion_fin.pdf

² COCOLUPA, DGCS (2021), Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire, 20 p.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_action_transformation_aide_alimentaire_cocolupa.pdf

³ Ibid.

associations approvisionnées par les Banques alimentaires, dont elles dépendent largement, a augmenté de 11 % cette même année⁴.

Les profils des personnes recourant à l'aide alimentaire sont par ailleurs de plus en plus variés, avec une présence qui s'affirme de publics dits de « nouvelles pauvretés » (étudiants, retraités, intérimaires, travailleurs pauvres...) aux situations et besoins hétérogènes, qui ne sont pas seulement alimentaires.

Les statistiques sur les pratiques alimentaires des personnes ayant recours à cette aide en France font état de prises alimentaires réduites : 40 % en ont moins de trois par jour, et pour au moins un tiers aucune alimentation n'est consommée le matin⁵. Le repas du soir semble le plus régulier⁶. Ces personnes ont des consommations faibles de fruits et légumes, 40 % d'entre elles seulement déclarant manger 1 à 2 fois par jour de la viande, du poisson ou des œufs⁷. La non consommation des aliments distribués est à 35 % liée à des habitudes alimentaires qui interdisent ces aliments ou en tout cas n'encouragent pas leur consommation.

La précarité favorise les pathologies liées à l'alimentation. Parmi les personnes ayant recours à l'aide alimentaire, des prévalences élevées d'hypercholestérolémie modérée ou sévère ont été mises en évidence chez 40 % d'entre eux, de surpoids (37 %), d'obésité (27 %) surtout des femmes, d'hypertension (28 %) surtout des hommes, et d'anémie (18 %) chez les femmes⁸.

Le type d'aide alimentaire auquel une personne a recours semble conditionné par le sexe. Les structures délivrant des colis sont davantage fréquentées par des femmes (76 % des usagers) tandis que les structures délivrant des repas le sont majoritairement par des hommes (87 % des usagers)⁹. Cette différence dans les pratiques de recours à l'aide alimentaire s'explique par une répartition sexuée des rôles dans les tâches alimentaires¹⁰, selon laquelle les femmes cuisinent et les hommes moins. Par ailleurs, d'autres recherches démontrent que « *les femmes sont peu visibles dans les distributions de repas chauds effectuées en plein air pour des raisons de sécurité selon leurs dires (concentration d'hommes, drogue, violences, etc.)* »¹¹.

⁴ Rapport d'activité des Banques alimentaires, 2020.

https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2021-06/BANQUES_ALIMENTAIRES_RAPPORT_ANNUEL_WEB_2021_42%20%282%29.pdf

⁵ BELLIN-LESTIENNE C., DESCHAMPS V., NOUKPOPAPE, HERCBERG S., CASTETBON K. *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire - Étude Abena, 2004-2005*. Institut de veille sanitaire, Université de Paris 13, Conservatoire national des arts et métiers. Saint-Maurice, 2007.

⁶ BADIA B., BRUNET F et al. « *Inégalités sociales et alimentation : Quels sont les besoins et les attentes en termes d'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire et comment les dispositifs d'aide alimentaire peuvent y répondre au mieux ?* » Rapport final. Étude financée par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et par FranceAgriMer, 2014.

⁷ GRANGE D., CASTETBON K., et al. *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire - Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005*, 2013.

⁸ BELLIN-LESTIENNE C., DESCHAMPS V., et al. 2007, *op.cit.*

⁹ GRANGE D., CASTETBON K., et al. 2013, *op. cit.*, p 43.

¹⁰ FOURNIER T., JARTY J. et al. (Dir.). « Alimentation : arme du genre », *Journal des Anthropologues*, 2015, p. 140-141.

¹¹ FOURAT Estelle (2020), « Les dimensions de l'accueil alimentaire : comment mieux nourrir les migrants », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 27.

A ce contexte s'ajoute un environnement du secteur de l'aide alimentaire en pleine évolution. La loi EgALIM¹² et la Charte des épiceries sociales et solidaires¹³ définissent un cadre réglementaire qui ne se satisfait plus d'une aide alimentaire uniquement nourricière, et un cadre d'action invitant les acteurs à assortir celle-ci d'une proposition systématique d'accompagnement. La précarité alimentaire n'est qu'une facette de la précarité et un des reflets d'une situation de vulnérabilité marquée par l'isolement social, l'absence de logement, l'absence d'emploi, le non accès aux droits, etc. Les deux besoins majeurs des personnes recourant à l'aide alimentaire sont l'accès à la nourriture et/ou soulager le budget pour s'alimenter plus facilement, mais aussi conserver le lien social¹⁴ et le statut de citoyen consommateur.

Or, « on constate aujourd'hui un décalage entre l'aide alimentaire prodiguée selon des objectifs définis par le Conseil National de l'Alimentation¹⁵ et des besoins de populations d'origines culturelles et sociales variées en situation de dépendance alimentaire. »¹⁶ Selon ces objectifs, l'aide alimentaire doit à la fois répondre à l'urgence de nourrir des populations aux cultures alimentaires différentes, sans produire de déchets, tout en constituant un moyen d'inclusion sociale et économique. Malgré les

¹² Depuis le 1^{er} janvier 2022, la « Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » impose notamment à la restauration collective publique de proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bios. Par produits durables et de qualité, il est entendu des produits bénéficiant :

- de signes officiels de qualité comme les appellations d'origine protégée (AOP), le Label Rouge, l'indication géographique protégée (IGP) ou encore l'agriculture biologique
- de mentions valorisantes (spécialité traditionnelle garantie, HVE, les produits fermiers...)
- de l'écolabel Pêche durable, pour les produits issus de la pêche maritime.

¹³ Cette charte vient en complément des conditions de l'habilitation à l'aide alimentaire. Elle établit des critères spécifiques aux épiceries sociales et solidaires afin de faciliter leur développement autour d'un référentiel commun à tous les acteurs ; cela ne saurait exclure toutes initiatives complémentaires. En signant cette charte, la structure certifiée être habilitée (ou, pour les personnes morales de droit public, respecter les conditions de l'habilitation) et s'engage à respecter certains critères de qualité concernant notamment les modalités d'accès, d'accueil et d'accompagnement.

¹⁴ ATD Quart Monde (2014), *Se nourrir quand on est pauvre*, 182 p. <https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2016/07/Se-nourrir-lorsquon-est-pauvre.pdf>

¹⁵ Selon la définition du Conseil National de l'Alimentation, l'aide alimentaire a pour but de « répondre à des situations d'urgence ; offrir une alimentation diversifiée, de qualité et en quantité suffisante ; inciter la personne démunie à prendre soin d'elle dans un processus de 'renarcissisation' ; éviter le gaspillage ; constituer un outil d'inclusion sociale, voire économique. » Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France – Avis n°72 adopté à l'unanimité le 22 mars 2012 – Conseil National de l'Alimentation.

¹⁶ FOURAT Estelle (2020), « Les dimensions de l'accueil alimentaire : comment mieux nourrir les migrants », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 27, p. 3.

efforts déployés par les organisations, les décalages de l'aide alimentaire sont à la fois nutritionnels¹⁷, matériels et sociaux¹⁸.

Outre ses insuffisances et inadéquations vis-à-vis des profils et besoins des personnes vulnérables, l'aide alimentaire aurait par ailleurs des « effets pervers »¹⁹. En plus de générer de l'insécurité dans certains lieux de distribution, son recours maintiendrait certaines personnes dans une dépendance et un certain isolement social²⁰. Les files d'attente pour un repas²¹ ou pour quérir un colis alimentaire, génèreraient des sentiments de honte si forts que certaines personnes s'en détournent, et se replient vers des solutions alternatives comme le glanage de poubelles²². Avoir recours à l'aide alimentaire renforcerait donc parfois une image négative de soi et auraient des conséquences sur la sociabilité des personnes.

Adresser ces multiples enjeux d'accroissement, de différenciation et de réponse globale au-delà de l'alimentation rend ainsi nécessaire la transformation des dispositifs d'aide alimentaire des principaux acteurs, comme la Croix-Rouge française (CRf)²³, afin de proposer un véritable « *accueil alimentaire* »²⁴ tenant compte des dimensions non seulement nutritionnelles, mais également socioculturelles et matérielles de l'alimentation pour qu'elle soit adaptée aux besoins spécifiques des populations.

La CRf a ainsi décidé de réinterroger sa stratégie de réponse à la précarité alimentaire, avec pour ambition de faire de l'aide alimentaire la première étape vers une sortie durable de la précarité. L'objectif est d'offrir des lieux multiservices qui favorisent le lien social par un accueil chaleureux et convivial, où l'écoute des besoins de chacun permet de répondre aux préférences alimentaires, et de proposer des solutions complémentaires adaptées en faveur d'une inclusion durable dans la société.

¹⁷ BELLIN-LESTIENNE C., DESCHAMPS V., NOUKPOPAPE, HERCBERG S, CASTETBON K. (2007), *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire - Étude Abena, 2004-2005*. Institut de veille sanitaire, Université de Paris 13, Conservatoire national des arts et métiers. Saint-Maurice.

MARTIN-FERNANDEZ J., LIORET S., VUILLERMOZ C., CAUVIN P., VANDENTORREN (2018), S. Food Insecurity in Homeless Families in the Paris Region (France): Results from the ENFAMS Survey. *International Journal of Environmental Research and Public Health*. 2018, 15, 420. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5876965/>

¹⁸ CÉSAR C. (2008), « Dépendre de la distribution d'aide alimentaire caritative / Relying on charity », *Anthropology of food*, 6, September 2008, Online since 28 avril 2009.

¹⁹ FOURAT Estelle (2020), « Les dimensions de l'accueil alimentaire : comment mieux nourrir les migrants », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 27.

²⁰ RYMARSKY C., THIRON M.C. (1997), *La faim cachée. L'aide alimentaire en France : une réflexion critique sur l'aide alimentaire en France*. Paris : Solagral.

²¹ VIOLETTE-BAJARD C. (2000), *Visages de la pauvreté, Don alimentaire et précarité urbaine*. Lyon : Chroniques sociales.

²² CÉSAR C. (2009), « Faire les poubelles pour manger » : l'écosystème fragile du glaneur. In : « Populations précarisées : l'accessibilité de l'alimentation ». *La santé de l'homme*, n° 402, p. 33-35.

²³ Derrière le Secours Populaire français, les Restos du Cœur, et avant l'ANDES, la CRf est le 3^{ème} grand réseau d'aide alimentaire au regard du tonnage distribué (10 %, soit 32 000 tonnes de denrées). Elle représente par ailleurs 16 % des structures d'accueil (778 unités d'aide alimentaire, animées par 17 000 bénévoles), 14 % des repas distribués et 12 % des publics accueillis (420 000 personnes accompagnées).

²⁴ FOURAT Estelle (2020), « Les dimensions de l'accueil alimentaire : comment mieux nourrir les migrants », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 27.

Cette ambition repose sur 3 missions prioritaires, qui convergent toutes vers le renforcement de la capacité de résilience des personnes en situation de vulnérabilité :

1. Améliorer l'accueil pour (re)construire le lien social, en rendant l'expérience usager la plus agréable possible par une écoute attentive et un soutien de proximité pour créer des conditions propices à la participation et la convivialité.
2. Etoffer l'offre alimentaire pour offrir une réponse immédiate qui s'adapte au besoin alimentaire et qui soit de qualité suffisante²⁵.
3. Favoriser le retour à l'autonomie, en développant des actions d'inclusion autour de l'alimentation (ateliers nutrition, ateliers de transformation, jardins solidaires, cuisines partagées, repas solidaires...) et en répondant aux autres besoins des personnes (insertion, aide vestimentaire, etc.)²⁶.

C'est pour participer à la nécessaire réflexion sur la réponse globale au-delà de l'alimentation des dispositifs d'aide alimentaire dans un contexte d'accroissement de la précarité en France que la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer cet appel. Celui-ci a pour objectif principal d'étudier les dispositifs expérimentaux mis en œuvre actuellement par la CRf dans le cadre de sa nouvelle stratégie de lutte contre la précarité alimentaire et destinés à vouloir recréer du lien social via l'alimentation.

Parmi ces dispositifs, une attention particulière sera accordée à la façon dont les programmes « repas partagés » et « ateliers nutrition » agissent sur l'éducation au goût, les pratiques et le vécu alimentaires des personnes en situation de précarité dans les unités d'aide alimentaire qui constituent les sites pilotes de cette nouvelle stratégie. *Quelles sont les actions les plus pertinentes pour favoriser le mieux manger auprès des personnes en situation de précarité ?*

A partir de l'étude des profils des personnes recourant à ces dispositifs et de leurs pratiques alimentaires, il s'agira de comprendre la façon dont les dimensions socio-culturelles du comportement alimentaire entravent ou non l'objectif de recréer du lien social via l'alimentation. *Comment mettre en place des actions inclusives autour de la nutrition et l'éducation au goût ? Quels sont les freins à la participation des personnes à ces nouveaux dispositifs d'accueil alimentaire ?*

²⁵ Cette mission sera réalisée vis différents programmes expérimentés actuellement, tels que :

- le programme « circuits courts », qui permet l'approvisionnement en fruits, légumes frais et œufs ;
- le programme « épices et vous », qui consiste à approvisionner en épices ou en produits type bouillon Maggi les unités d'aide alimentaire pour faciliter l'appropriation du goût d'aliments peu ou mal connus ;
- le programme « produits d'hygiène » ;
- le programme « produits bébé », qui consiste à approvisionner les unités d'aide alimentaire en produits alimentaires et couches pour bébés ;
- le programme « petit matériel de cuisine », qui consiste à proposer à certaines personnes la possibilité de se fournir en petit équipement de cuisine (poêles, casseroles).

²⁶ Cette mission sera réalisée vis différents programmes expérimentés actuellement, tels que :

- le programme : « accéder à des jardins solidaires », qui permet l'accès régulier à un jardin solidaire et aux activités associées de jardinage ;
- le programme « ateliers nutrition », qui permet l'accès régulier à un atelier ou à des prestataires (food truck, associations dédiées...);
- le programme « repas partagés »

Il sera enfin attendu des recommandations en réponse aux défis de l'accueil alimentaire à destination des bénévoles. La lutte contre la précarité alimentaire est une activité structurante de la CRf, dans sa très large majorité bénévole, ce qui induit de forts enjeux autour du recrutement de forces vives qu'il convient également de former et fidéliser. *Qu'est-ce qui facilite ou entrave la mise en place de ces dispositifs expérimentaux par les bénévoles ? Quels sont les outils qui faciliteraient la mise en place de ces dispositifs par les bénévoles ?*

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en **France**.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2023**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 21 mai 2023 à minuit (heure de Paris)**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature/s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2023** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
8. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
9. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 3 avril 2023 au 21 mai 2023 à minuit (heure de Paris)**. À cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **6 juillet 2023**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
 - une **bourse de recherche individuelle de 18 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*.
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débiteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débiter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- Le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le lauréat à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà de la date indiquée dans l'appel ou, le cas échéant, de la date d'obtention de l'avis favorable d'un comité d'éthique, doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais

et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du lauréat entraînera l'annulation du financement.

- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du lauréat à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le lauréat doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'étude organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

3 avril 2023	Lancement de l'appel à candidatures
21 mai 2023	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
22 mai – 11 juin 2023	Évaluation des candidatures
5 juillet 2023	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
6 juillet 2023	Annnonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet – août 2023	Signature par le lauréat de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2023	Début de la recherche
1 ^{er} septembre 2024	Fin de la recherche

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné est susceptible d'être soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr